



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Galley Nicolas

2022-CE-46

Route Rossens–Pont-la-Ville : Qu'attend le canton ?

I. Question

Suite aux intempéries de l'été 2021, la route qui relie le barrage de Rossens à la commune de Pont-la-Ville a subi des dégâts. A deux endroits des glissements de terrain ont été constatés. Si un passage semble avoir été rétabli, il en existe toujours un deuxième qui nécessite des travaux. Or, depuis plusieurs mois rien ne se fait. La route a été mise en sens unique obligeant la circulation à faire un important détour par la commune de Treyvaux, notamment.

1. Pourquoi avoir mis la route en sens unique et non en circulation alternée, afin d'éviter de fermer le tronçon pour plusieurs mois en direction de Pont-la-Ville ?
2. Pourquoi le début des travaux est-il si long à se mettre en route et quels sont les travaux prévus ?
3. Le tronçon va-t-il être complètement analysé pour éviter, lors de prochaines intempéries, d'avoir de nouveaux problèmes ?

4 février 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Pourquoi avoir mis la route en sens unique et non en circulation alternée, afin d'éviter de fermer le tronçon pour plusieurs mois en direction de Pont-la-Ville ?*

La décision de mettre en sens unique le tronçon de route compris entre le barrage de Rossens et l'entrée de la localité de Pont-la-Ville a été prise en concertation avec la Police de la circulation. Il a été admis que la combinaison de la sinuosité particulière de la route et sa pente longitudinale pouvaient créer une situation problématique pour les véhicules devant s'arrêter à la montée par conditions hivernales. Nous reconnaissons les perturbations provoquées mais justifions l'accent porté sur la sécurité des usagers et la fluidité du trafic.

2. *Pourquoi le début des travaux est-il si long à se mettre en route et quels sont les travaux prévus ?*

Le tronçon de route concerné par les instabilités fait l'objet d'observations à l'aide d'instruments de mesures implantés dans le sol depuis plusieurs années. Les fortes précipitations de l'été/automne 2021 ont toutefois accéléré les dégradations imposant l'organisation de travaux d'urgence. Ces derniers requièrent une réflexion globale tenant compte notamment que :

- > Un traitement pérenne des zones instables doit passer par une analyse soignée des causes. Pour éviter « la pose d'un sparadrap sur une jambe de bois », les conditions géologiques et hydrologiques doivent être clarifiées imposant la considération d'hypothèses et d'interpolations justifiées par des investigations forcément ponctuelles.
- > L'accessibilité aux zones instables n'est pas possible pour le trafic de chantier par le Nord en raison de la présence d'un ouvrage – intégré au Barrage de Rossens – dont l'état de dégradation avancé a imposé la mise en place d'une restriction de tonnage à 3.5 tonnes. L'assainissement de ce secteur fait l'objet de pourparlers avec le Groupe e, propriétaire de ce secteur de chaussée.
- > L'accessibilité aux zones instables est délicate pour le trafic de chantier par le Sud en raison du secteur dit du « Creux de l'Enfer » connu pour être potentiellement instable, même si l'instrumentation actuellement en place montre une relative accalmie à ce sujet.
- > Le traitement des zones instables doit être étudié en interaction avec des modes opératoires adaptés, notamment quant à la taille, resp. à la masse, des machines de chantier pouvant être mises en œuvre. Ainsi, à titre d'exemple, si le forage de pieux de gros diamètres était envisagé dans un premier temps, il est apparu que l'accessibilité de l'engin de chantier nécessaire n'était pas possible. Ce principe impose une étude itérative des solutions pouvant être mises en œuvre forcément coûteuse en temps.
- > La zone instable est scindée en trois sous-secteurs qui se caractérisent par des comportements différents, justifiant des solutions constructives adaptées en conséquence.

Un projet d'intervention tenant compte des différents points listés ci-dessus a été élaboré. Les travaux ont débuté le 25 avril et devraient se terminer après les vacances scolaires d'été. Durant cette période, une fermeture complète de la route est nécessaire.

3. Le tronçon va-t-il être complètement analysé pour éviter, lors de prochaines intempéries, d'avoir de nouveaux problèmes ?

Le tronçon routier compris entre le Barrage de Rossens et l'entrée de la localité de Pont-la-Ville se situe dans une géologie tourmentée dont le comportement général à long terme est difficile à anticiper. S'il est admis que les travaux qui seront entrepris permettront un traitement pérenne des zones actuellement instables, l'activation de nouveaux glissements ne peut être exclue. Dans tous les cas, les différentes instrumentations mises en place seront poursuivies et une réflexion sur le comportement du tronçon routier complet – dont la grande partie ne semble actuellement pas sujette à des instabilités – pourra être menée à titre préventif.

10 mai 2022